

P comme PAICHOUX Mathurin

Ma mère a un patronyme rare, Paichoux, ce qui facilite les recherches collatérales.

Ce patronyme est présent en Ille et Vilaine, dans le secteur du Grand-Fougeray, Bain de Bretagne et son foyer local Tresboeuf. Il existe une autre orthographe dans le Jura Pechoux.

En découvrant le site Le Maitron lors d'une conférence (JP Mazery) au salon Généalogique de Rhuys en 2021 avant mon adhésion, j'ai bien sûr chercher « Paichoux ».

Et là, je trouve un individu dénommé Mathieu Hyppolite Paichoux, né à Tresboeuf. (<https://maitron.fr/spip.php?article67413>).

Il est précisé ouvrier peintre et communard.

Je regarde ma base personnelle, et je l'avais déjà avec une date de naissance légèrement différente, 30 avril 1842 (vue 5) contre 31 mai et un prénom différent Mathurin Hyppolite à l'état civil. Il est le cousin germain des deux pères de mes arrière-grands-parents Paichoux (mariage consanguin en 1909).

Je fouille un peu, trouve, sur Family-Search, sa fiche d'immigration, le Vandervald, ses mariages aux USA.

12964

Family name			Given name			
PAICHOUX			HIPOLITA			
Accompanied by						
Age	Yrs.	Sex	M.	S.	Occupation	Nationality
31	Mos.	M	W.	D.	LABORER	FRANCE
Last permanent residence (town, country, etc.)					Destination	
					U. S. A.	
Port of entry		Name of vessel			Date	
Philadelphia		S. S. VADEBLAND			12/27/73	
Form 548-C						

Source : Immigration 1873 Philadelphie (USA) – Familysearch – Image 931/3450

Je me permets d'écrire au Webmaster du Maitron. Et après quelques échanges, ce dernier confirme que c'est le même personnage. Il le retrouve sur la liste des passagers sous le nom de Paichorick Hippolita.

La note initiale sur le Maitron est :

« Paichoux servit la Commune de Paris comme sergent. Arrêté, il passa plusieurs mois sur les pontons. Dès sa libération, il se réfugia en Belgique. Son arrivée à Saint-Gilles fut officiellement enregistrée à la date du 1er juin 1872. Il s'y fixa 8, rue de Prusse. Il y demeurait encore en avril 1880. »

Actuellement elle est modifiée suite à nos échanges.

« Il semble qu'il s'agisse plutôt de Mathurin, Hippolyte Paichoux, né en fait le 30 avril 1842 à Tresbœuf (Ille-et-Vilaine), mort en Nouvelle-Orléans (États-Unis) le 3 mai 1898. On trouve sa présence sur le bateau Vaderland qui partit de Belgique et accosta à Philadelphie le 27 décembre 1873 (sur la liste des passagers, il est indiqué par erreur « Hipolita Paichorick »). Il s'était marié à Anastasia Sadé en 1866 à Rouen, dont il divorça en 1891. Il aurait donc fait plusieurs voyages entre l'Europe et les États-Unis, à moins que sa présence en Belgique en 1880 ne soit une erreur. »

61	127	134	Paichoux Hippolyte	W	M	39			1		Cook
			- Josephine	W	F	38	Wife		1		Keeping house
			- Henri	W	M	5	Son		1		

Source : Familysearch – Recensement 1880 La Nouvelle-Orléans – image 22/205

En effet, notre communard va arriver en Louisiane, y être recensé avec une épouse Joséphine (non de naissance inconnu) et un fils Henri, né en 1875.

Il exercera comme cuisinier;

Il va se remarier le 18 décembre 1882 à La Nouvelle-Orléans avec Catarine Hearsley (1863-1889).

Puis avec Amelia Mary Ivy (1860-1943) le 17 juillet 1890 toujours à la Nouvelle-Orléans.

Il aura deux filles du mariage avec Catarine, Marie Caterina (1885-1910) et Rosalie Agnès (1887-1964).

Curiosité, il était marié en France avec Anastasia Maria Sade (1843-1921) ! Mariés à Rouen le 20 janvier 1866 (vue 24), mais divorcés le 24 janvier 1891 à Paris. On trouve les références du divorce dans l'état civil de Rouen vues 107 et 108 en date du 9 février 1892 Rouen et une publication dans le journal Le Radical du 20 mars 1891 (page 4). Il a donc été bigame ! Je ne pense pas qu'il soit revenu en France pour le divorce ? Sa première épouse Anastasia s'est remariée le 2 juillet 1892 Paris 2ème (vue 2). Je ne sais pas si ils ont eu des enfants, elle oui mais en 1863 soit 3 ans avant leur mariage (Sade Jules Joseph le 17 septembre 1863 à Rouen, vue 72).

Voir le jugement de divorce en annexe

Il fait partie de mes trois collatéraux cités sur le site Maitron, Emile Chevé (1804-1864) et son neveu Emile Chevé (1829-1897).

Il fait également partie des quatre collatéraux qui ont émigré et fait souche aux Etats-Unis, Louisiane pour être précis. Joseph Cheramy (1762-?) en 1785 avec les Acadiens, Alcibiade Rostaing de Rivas (1811-1856) vers 1839-1840 et Jules Emile Chaze (1821-1913).

A noter que ces deux derniers sont les neveux d'Emile Chevé (1804-1864).

En conclusion, on retient l'intérêt d'assister aux salons de généalogie, d'adhérer à un club de façon à pouvoir habiller son arbre et découvrir des pistes étonnantes.

Souces : Site Maitron ; AD 35 ; Family Search ; Archives Rouen ; Geneanet

Trade
Paichoux
Divorce

4345
1
2
3

(heure légale) nous, adjoint au Maire de Rouen, officier de l'état civil délégué en conséquence: 1.° De la signification à nous faite le quatre de ce mois par maître Marie, huissier en cette ville, requête de la dame Anastasie Marie Tade' demeurant à Paris, épouse de l'estrolabe, n. 4.
2.° Du certificat délivré le vingt trois janvier dernier par maître Cortot, avoué près le Tribunal civil de la Seine, lequel il résulte que le jugement ci après énoncé, a été signifié le vingt quatre février mil huit cent quatre-vingt-seize par exploit de maître Pinon, huissier à Paris, au sieur Mattueron Hippolyte Paichoux, prentu en bâtiment, demeurant à la nouvelle orléans, Saint Charles Street, n. 93 (Lousiana) époux par mariage contracté à Rouen le vingt Janvier mil huit cent soixante six de la dame Anastasie Marie Tade', ses nommée; 3.° Du certificat délivré le vingt cinq janvier dernier par le Greffier du Tribunal civil de la Seine, constatant qu'il n'existe aucune opposition ni appel au dit jugement, et 4.° De la publicité faite dans les journaux, à la date du onzeme mil huit cent quatre-vingt-seize conformément à l'article 247 de la loi du dix huit avril mil huit cent quatre-vingt-six, avons transcrit d'après la dite loi, le Dispositif d'un jugement de Divorce, rendu par la cinquième chambre du Tribunal civil de la Seine, le vingt six Janvier mil huit cent quatre-vingt-seize au profit de la dame Paichoux. Dispositif dont le teneur suit: Le Tribunal, oui en ses conclusions et plaidoiries Charlon de Meur, avocat, assisi de maître Cortot, avoué de la dame Paichoux, le Ministère public entendu, et après en avoir délibéré conformément à la loi. Jugement en premier ressort, donne défaut contre Paichoux faute par lui d'avoir constitué avoué, quoiqu'il régulièrement assigné, et pour le profit prononce le divorce d'entre les époux Paichoux.

Source : état civil de Rouen vues 107 et 108 en date du 9 février 1892

cinquante - six
03

4346

à la requête et au profit de la femme; renvoie
en conséquence les parties à se pourvoir ensuite
du présent jugement, conformément à la loi du
18 avril 1836; commet le Président de la Cham-
bre des notaires de Paris, ou tel autre membre
de la compagnie qui sera par lui désigné, pour
procéder à la liquidation des droits respectifs de
parties; nomme M. Lambert, juge, pour
faire son rapport sur l'homologation de la
dite liquidation s'il y a lieu; et si qu'en ces d'au-
trement des dits juge et notaire, il sera pourvu
à leur remplacement par ordonnance du Président
de cette chambre, rendue sur simple requête; con-
damne Raichoua aux dépens, liquidés provisoi-
rement à la somme de cinq francs, et dont le re-
couvrement sera pourvu conformément à la
loi du 22 janvier 1851; comme Peiron, huissier
audient pour signifier le présent jugement au
défaillant. Signé Barthélemy et L'Esprit. - En
l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an sus-dits;

Barthélemy

69

Source : état civil de Rouen vues 107 et 108 en date du 9 février 1892